COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 01/02/2018

Nombre d'élus :
- en exercice : 31
- présents : 20
- procurations : 7
- absents : 11
- ayant pris part au vote : *30*

Date de la convocation : 26/01/2018

Conseil syndical : 01/02/2018

Certifiée exécutoire par :
Transmission en préfecture le : 12/02/2018

Affichage municipale : 12/02/2018

Étaient présents : Max VINCENT, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Denis VERKIN, Éric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Eliane DEBARD-CAULLIER, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE ;

Absents représenté(s) :	***Par :***
Antoine DUPERRAY	*Max VINCENT*
Pierre GOUVERNEYRE	*Corinne CARDONA*
Marc GRIVEL	*Bernard BOURBONNAIS*
Claire BELLE	*Michel BALAIS*
Isabelle CELEYRON	*Jean-Claude GRANGE*
Anne-Laure MATHIAS	*Vincent PEYTEL*
Jean-Michel CARON	*Olivier PERROT*

Étai(en)t absent(s) :
Bénédicte KUNTZIGER, Laurent MONCEL, Charles MONNERET, Gérard KECK. Ludovic GIULY

Secrétaire de Séance élu :
Jean-Luc POIRIER

Le **jeudi 1er février 2018,** les membres du Conseil Syndical du SMPMO se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 26/01/2018, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Ordre du jour du Conseil Syndical

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 11/10/2017
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vote des délibérations

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
2018-02-01	Bernard BOURBONNAIS	Agriculture	Projet de bail rural au profit du Champ des saveurs- Vincent Galliot parcelles AB 175-210-211 à Collonges au Mont d'Or
2018-02-02	Bernard BOURBONNAIS	Agriculture	Projet de Bail rural au profit du GAEC la ferme du bijou sur la parcelle cadastrée I-112 à Limonest
2018-02-03	Bernard BOURBONNAIS	Finances	Autorisation d'engagement de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2018
2018-02-04	Max VINCENT	Finances	Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire 2018

2018-02-05	Bernard BOURBONNAIS	Finances	Fixation prévisionnelle des participations pour l'année 2018
2018-02-06	Bernard BOURBONNAIS	Foncier	Convention partenariale dans le cadre de la politique foncière SAFER- SMPMO
2018-02-07	Bernard BOURBONNAIS	Foncier	Acquisitions foncières sur la commune de Saint Romain au Mont d'Or parcelles AB 59-229-299-552-641-657-658-659
2018-02-08	Bernard BOURBONNAIS	Foncier	Acquisitions foncières sur la commune de Saint Germain au Mont d'Or parcelle AI 281
2018-02-09	Michel BALAIS	Ressources Humaines	Avenant à la convention d'assistance juridique avec le CDG 69 pour l'année 2017
2018-02-10	Michel BALAIS	Ressources Humaines	Avenant N°1 à la convention relative intervention sur dossier CNRACL – CDG69
2018-02-11	Bernard BOURBONNAIS	Petit patrimoine	Conventions cabornes GRAS et LEMEHAUTE – parcelles AI132- AI133 à Saint Didier au Mont d'Or
2018-02-12	Bernard BOURBONNAIS	Accueil public	Convention pour la gestion du site de la queue de l'île à Quincieux
2018-02-13	Bernard BOURBONNAIS	Accueil public	Convention pour la répartition des rôles Communes/SMPMO pour la gestion des itinéraires de randonnée inscrits au PDMIPR
2018-02-14	Bernard BOURBONNAIS	Finances	Autorisation de demande de subvention Région Auvergne Rhône Alpes pour la fête de l'agriculture Plaines Monts d'Or 2018
2018-02-15	Bernard BOURBONNAIS	Accueil public	Avenant Convention Géosite-sentier géologique monts d'or

Questions Diverses :

1. Présentation de la méthodologie de travail et des objectifs du diagnostic territorial et de l'étude prospective qui seront réalisés par l'agence d'urbanisme durant l'année 2018
2. Sites potentiels pour accueil des Scouts sur le massif

1) Approbation du compte rendu du conseil syndical du 11 octobre 2017

Il est proposé au conseil syndical d'approuver ou de faire modifier le compte rendu du conseil syndical du 11 octobre 2017.
Il est rappelé à l'ensemble des élus que les rapports de synthèse comme le compte rendu sont volontairement détaillés pour permettre à chacun de prendre connaissance des actions préparées avec les acteurs concernés pour être proposées au débat et à la décision du conseil.
Ce mode de fonctionnement permet lors des conseils syndicaux d'aborder et de traiter les sujets dans un souci d'efficacité maximum.

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 11 octobre 2017.

2) Désignation du secrétaire de séance

Jean-Luc Poirier est désigné secrétaire de séance

Vote des Délibérations

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-01

PROJET DE BAIL RURAL AU PROFIT DU CHAMP DES SAVEURS- VINCENT GALLIOT PARCELLES AB 175-210-211 A COLLONGES AU MONT D'OR

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DU FONCIER

En 2016, le SMPMO achetait 3 parcelles agricoles sur Collonges au Mont d'Or, situées sur le plateau agricole de Moirand Charézieux, classé en PENAP, qui représentait tous les atouts pour permettre une installation maraichère…).
En 2017 ces parcelles, après réalisation d'un certain nombre d'aménagements par le SMPMO (forages, chemin d'accès, …) permettaient le démarrage de l'activité agricole de Vincent Galliot et faciliteront certainement l'implantation d'un bâtiment agricole (maitrise par la collectivité).

Dans ces conditions il est proposé d'autoriser le Président à signer un bail rural avec Vincent Galliot pour la mise à disposition des parcelles AB 175-210 et 211 d'une surface de 6668 m2 sur la base du modèle standard de la DDT du Rhône et d'un montant calculé selon la grille d'évaluation de l'arrêté préfectoral du 18 mars 1998.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le bail présenté et autorise le président du SMPMO à le signer.

Délibération conseil syndical n° 2018-02-02

PROJET DE BAIL RURAL AU PROFIT DU GAEC LA FERME DU BIJOU SUR LA PARCELLE CADASTREE I-112 A LIMONEST

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DU FONCIER

En 2013, le SMPMO achetait des parcelles agricoles (Les parcelles ex LARDET) sur Limonest. Parmi celles-ci, une parcelle située au lieu-dit « La croisée », enclavée au milieu d'autres parcelles et rattachée à l'unité foncière exploitée par Monsieur BOIN, fait partie des terrains acquis par le SMPMO. Cette parcelle est exploitée depuis de nombreuses années par Monsieur BOIN était nécessaire à son activité (élevage ovin) et avait donc été mise à bail à Monsieur BOIN par délibération en date du 30/06/2015.
Monsieur BOIN a depuis cette date pris sa retraite et c'est sa fille et son gendre qui ont repris l'exploitation et crée un GAEC, le GAEC du bijou.
Il apparait donc nécessaire de régulariser la situation administrative de cette location et de passer un nouveau bail.
Dans ces conditions il est proposé d'autoriser le Président à signer un bail rural avec le GAEC du Bijou pour la mise à disposition de la parcelle I-112 d'une surface de 1 ha 12 sur la base du modèle standard de la DDT du Rhône et d'un montant calculé selon la grille d'évaluation de l'arrêté préfectoral du 18 mars 1998.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le bail présenté et autorise le président du SMPMO à le signer.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-03

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS- VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au Président, sur autorisation du conseil syndical jusqu'à l'adoption du budget primitif d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.
Le budget primitif 2018 sera voté dans les deux mois qui suivent la présentation du DOB. Dans l'attente il est nécessaire que le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or puisse assurer les investissements nécessaires pour assurer la continuité et l'efficacité du service.

Vu l'article L1621-1 du code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget du Syndicat Mixte des Monts d'Or 2017
Considérant que l'ensemble des dépenses proposées n'atteint pas le quart du montant des crédits d'investissement inscrits au budget 2017 :

Compte/Chapitre		Autorisation d'ouverture de crédits avant adoption du BP 2018
2041482/20	Subventions équipements versées aux communes	18787
2031/20	Frais d'études	250
2111/21	Acquisitions foncières	32772
2128/21	Autres agencements	5000
2132/21	Immeuble de rapport	25000
2135/21	Installations générales, agencement, aménagement des constructions	8750
2145/21	Installations générales, agencements sur sol d'autrui	1500
2158/21	Matériel outillage	4250
21728/21	Immobilisations reçues autres agencements	7808
21758/21	Autre installation matériel outillage technique	250
2182/21	Matériel transport	9250
2183/21	Matériel de bureau informatique	593
2184/21	Mobilier	200
2313/23	Constructions	77486

Le conseil syndical, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des crédits ci-dessus avant l'adoption du budget 2018.

Délibération du Conseil Municipal n° 2017-12-04
RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018
RAPPORTEUR : MAX VINCENT- PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle les grands principes de la charte fondatrice du syndicat mixte.

Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO) tente depuis plus de 20 ans, en tant que bon gestionnaire, de mettre en œuvre des actions qui visent à anticiper les menaces qui pèsent sur le territoire :

- Concilier les usages, les activités, la biodiversité (randonnées, chasse, faune, flore, productions agricoles et forestières)
- Préserver et restaurer le patrimoine local
- Veiller à l'organisation de l'accueil du public et s'assurer que celle-ci ne soit pas conçue que dans une simple logique de consommation d'espaces naturels ou agricole pour le loisir mais que les fonctions de productions de ces espaces soient reconnues et respectées.
- Créer des conditions favorables aux agriculteurs pour qu'ils puissent vivre de leur activité et qu'ils répondent aux besoins des habitants de l'agglomération (produits locaux, circuits courts, gestion et entretien de l'environnement ...)
- Reconnaitre les agriculteurs comme de véritables partenaires pour la gestion de la qualité de l'environnement et des paysages
- Assurer la transmission et la pérennité des outils de productions agricoles (foncier, bâtiments d'exploitation et d'habitation)

Dans le contexte particulier de ces deux dernières années où la Métropole de Lyon à fait connaitre sa volonté de réduire sa participation, le SMPMO a révisé ses statuts pour permettre la réduction de cette participation à compter de 2017. Avec l'intégration de la commune de Quincieux, le Syndicat mixte des Monts d'Or est devenu le syndicat Mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO) courant 2017, augmentant ainsi la surface de son périmètre d'interventions de 27%.

Le budget sera donc construit en prenant en compte ces éléments et en définissant les grandes orientations suivantes :

+ la continuité du service doit être prioritairement assurée, dont la gestion courante sur site, qui restera la priorité dans un contexte d'augmentation des coûts du dispositif brigades vertes. La collectivité sera

obligée en 2018 de réduire le nombre de jours de présence sur site, engendrant forcément malgré le recrutement d'un agent terrain cette année, une charge de travail supplémentaire pour la régie du SMPMO et la nécessité d'optimiser les actions au regard des enjeux prioritaires du projet de territoire.
+ le projet d'aménagement de la Ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or doit se poursuivre et représentera des dépenses d'investissement importante.
+ les participations financières seront maintenues au niveau de 2017.
+ la gestion du parc de Curis au Mont d'Or, propriété de la Métropole de Lyon, dont le bail emphytéotique a fait l'objet d'une demande de résiliation par le SMPMO en 2017, sera poursuivie, sous réserve qu'un accord conventionnel soit trouvé début 2018 pour définir le niveau de gestion et de compensation financier annuel versé par la Métropole au SMPMO.

Comme **il l'est rappelé tous les ans**, le syndicat mixte Plaines Monts d'Or met en œuvre les objectifs de sa charte fondatrice dans un souci de continuité des actions qui s'inscrivent dans la durée. Elle a été votée à l'unanimité de ses membres lors de la création du syndicat mixte et fait partie intégrante de ses statuts.
La politique du SMPMO s'articule autour des **6 axes d'interventions principaux définis par sa charte** :

Pour chacun de ces axes, sont reprises les évolutions nécessaires pour améliorer l'efficacité des interventions du syndicat mixte Plaines Monts d'Or et estimer leurs impacts budgétaires.

1. La pérennisation de la qualité des Monts d'Or

Monsieur Bourbonnais Vice-Président chargé des finances rappelle que la pérennisation de la qualité du territoire Plaines Monts d'Or se traduit par des actions menées dans deux grands domaines :

- ✓ une politique conventionnelle de partenariat avec les acteurs locaux dans le cadre du Programme Agro Environnemental et Climatique (PAEC) de la Métropole de Lyon
- ✓ une politique d'interventions foncières (non bâti ou bâti)

a) LA POLITIQUE CONVENTIONNELLE DE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS LOCAUX se traduit par la signature de conventions :

- avec les agriculteurs depuis 2016 dans le cadre du **PAEC** (Projet Agro Environnemental et Climatique) porté par la Métropole de Lyon pour favoriser le maintien d'une activité agricole et favoriser « le verdissement » de cette agriculture locale. Le critère biodiversité est l'entrée principale sur ces mesures contractuelles.
- avec les associations de protection de la nature, de chasse, … pour la gestion d'enjeux patrimoniaux,
- avec les propriétaires fonciers pour une mise à disposition des terrains pour une gestion confiée directement au syndicat mixte Plaines Monts d'Or qui fait son affaire des modalités de mise en œuvre de cette gestion.

Les conventions de partenariat qui étaient passées avec les agriculteurs ont été transférées dès 2016 dans le cadre du PAEC.
En 2017 un agriculteur a contractualisé pour le PAEC de l'agglomération Lyonnaise, portant le nombre de contractualisation à 7 exploitants pour la période 2016/2022. Les surfaces entretenues s'élèvent à 266.74 Hectares.

Le dispositif PAEC au regard des contractualisations en 2016/2017 sur la ZIP biodiversité Monts d'Or représentera une enveloppe financière globale de 209 404 € dont 75 % seront financés par l'Europe (dans le cadre du programme FEADER- 2ème pilier de la PAC) et ***25 % resteront à la charge du SMMO (cofinancement du territoire) soit pour la campagne 2017/2022 une dépense de 52 351*** €

L'animation locale est assurée par le Conservatoire des Espaces Naturels et le SMPMO. La Métropole de Lyon prend en charge le temps passé par l'agent du SMPMO pour animer ce dispositif, soit 53 heures pour l'année 2017, qui représentent une enveloppe compensatoire de 1627 euros.

Sur le territoire des Monts d'Or, le PAEC dans le cadre du partenariat SMPMO-Métropole permet de maintenir une politique d'entretien de l'espace reconnue comme étant d'intérêt général, de prendre en compte la problématique du cheval loisir, et d'avoir une animation

biodiversité/entretien de l'espace renforcée par la présence du CEN-RA et donc de développer les actions sur un volet prévu dans la charte d'objectifs du SMPMO.

b) LA POLITIQUE D'INTERVENTIONS FONCIERES (NON BATI OU BATI)

Monsieur Bourbonnais Vice-Président chargé des finances souligne qu'avec les moyens alloués au SMPMO il faut cibler les actions et s'appuyer sur le partenariat privilégié avec la SAFER.

Le syndicat mixte Plaines Monts d'Or a mis en place depuis plusieurs années une politique volontariste en matière d'interventions foncières (bâti et non bâti) qui concerne plusieurs domaines complémentaires et indispensables pour la pérennisation des outils de production :

- **politique de veille permanente avec la SAFER sur le contrôle de l'évolution des prix du foncier** agricole ou naturel, avec demande d'intervention systématique de la SAFER en révision de prix lorsque ceux-ci ne correspondent pas à la valeur économique réelle du foncier. Cette politique nécessite que le syndicat mixte se porte garant de bonne fin d'une part (en cas de cession de la parcelle concernée) et prenne en charge le coût d'intervention de la SAFER quel que soit le résultat de l'intervention (retrait de la vente ou cession), La convention de partenariat devrait être renouvelée en 2018.

- **politique de constitution progressive d'un portefeuille foncier**. La nécessité d'anticiper le renouvellement des sièges d'exploitation lors des cessations d'activités à venir, impose d'identifier les futurs lieux potentiels d'implantation et de s'assurer de leur disponibilité au moment où le besoin se fera sentir. Les expériences vécues montrent que les dernières installations réalisées ou les projets en cours, sur le territoire, ont pu et peuvent se faire grâce au portefeuille foncier des communes ou du syndicat mixte :
    - Installation d'un chevrier sur des parcelles acquises par la commune de Limonest, construction des bâtiments agricoles par le syndicat
    - Installation de maraîchers Bio sur CURIS grâce au foncier et bâti du syndicat mixte (4ha de terrain sur Curis, acquisition d'un bâtiment…)
    - Aide à l'installation d'un nouvel associé au GAEC des Vaches dorées en 2015 (8 ha de terrains à Limonest et 2 ha à Saint Didier).
    - Aide à l'installation en 2017 sur le plateau de Moyrand-Charézieux à Collonges au Mont d'Or d'un maraicher (Vincent GALLIOT) avec acquisition de trois parcelles en 2016 et réalisation de deux forages et de travaux de terrassement pour un bassin d'irrigation en 2017 par le SMPMO.
    - Aide à l'installation d'un éleveur bovin et porcin avec transformation sur des parcelles du SMPMO et mise à disposition d'un bâtiment agricole à Limonest en 2016 avec réalisation de travaux d'amélioration en 2017 (aménagement de bureaux et de locaux techniques)
    - Projet d'installation d'un porteur de projet en élevage porcs de plein air sur les communes de Couzon, Saint Cyr et Saint Romain grâce notamment au portefeuille foncier des communes et du SMPMO.

Stratégiquement le syndicat mixte Plaines Monts d'Or utilise la politique de contrôle des prix du foncier avec la SAFER pour constituer à chaque opportunité un portefeuille foncier.

- **politique de contrôle du maintien des vocations agricoles des bâtiments** (exploitation ou logement) construits en zone agricole et indispensables à l'exploitation. Cette politique s'appuie ;
- soit sur la maîtrise du foncier sur lequel sont construits ces bâtiments,
- soit sur la maîtrise du bâti,
- soit sur des dispositifs réglementaires ou autres en lien notamment avec la profession agricole et la SAFER (exemple des cahiers des charges SAFER de 50 ans avec intégration d'un pacte de préférence de 30 ans)

- **politique de logement social agricole** pour anticiper la difficulté de trouver un logement pour un agriculteur qui s'installe ou pour trouver des solutions lors du départ à la retraite lorsque le logement fait partie intégrante de l'outil de production.

En 2017 sur le territoire, 4 jeunes agriculteurs nouvellement installés sont toujours à la recherche de logements.

Par ailleurs le classement en Espaces Naturels et Agricoles Protégés de l'ensemble des espaces classés N ou A au PLU, voté par le Département en lien avec la Métropole de Lyon en 2014, contribue à enrayer la pression foncière spéculative qui gèle toute initiative, pour le développement de projets de gestion de ces espaces. Les communes de LISSIEU, de POLEYMIEUX et de QUINCIEUX sont concernées par la nouvelle procédure lancée. Les périmètres ont été étudiés en 2016 sur ces communes et devraient être mis en œuvre en 2018.

Le comité de pilotage PSADER PENAP avait permis d'accroître la synergie des moyens développés.
Le programme s'est terminé en 2016. Rien n'a été mis en œuvre en 2017 mais un nouveau programme d'actions devrait être mis en œuvre par la Métropole de Lyon à compter de 2018.
Ce soutien financer permet de réduire considérablement la charge annuelle pour le syndicat sur ses emprunts mais l'ensemble des recettes ne permet pas d'en faire une « opération blanche » sans impact financier structurel.

Pour mémoire :

Année	Opérations	Montant subvention
2011	Acquisition bâtiment maraîchers de Curis	105 000
2011	Travaux bâtiments maraichers Curis et réalisation forage	39 000
2012	Acquisitions foncières Narcel (Magnin)	2828
2012	Acquisitions Saint Cyr (Morateur)	9645
2012	Travaux parking Pelocet St Cyr	6000
2012	Acquisitions Saint Didier (Barret)	16 174
2012	Acquisitions Vigne Saint Romain (Bouc et la treille)	2720
2012	Signalétique agricole et portail des produits fermiers	20 700
2013	Acquisitions Poleymieux (Cusset)	12 640
2013	Acquisition bâtiments Poleymieux (Bouc et Treille)	51 000
2013	Acquisitons parcelles Limonest (Lardet)	19 600
2014	Acquisition Saint Cyr (Berger)	1699
2014	Acquisition Saint Cyr (Bujadoux)	1200
2014	Acquisition St Romain au Mont d'Or (Cheuzeville)	500
2014	Acquisition Saint Didier (Robert)	6800
2015	Acquisition Saint Germain La Boissière (Escoffier)	2267
2016	Acquisitions BAIZEAU St Romain AB 418	701
2016	Ferme de la Morelle	222 000
2016	Acquisitions parcelles E 537-538-539-540-541 Couzon (Descottes)	693
2016	Acquisition E 570 Couzon (Vicat)	1532
2016	Acquisitions parcelles AB 175-210-211 Collonges (Gayet)	1194
2016	Acquisitions parcelles GFA de l'Aubépine	20 683
2016	Acquisitions parcelles Pierre Peytel	2343
	Total	**546 919 €**

Ces 4 axes d'intervention nécessitent que soient alimentées plusieurs lignes budgétaires :

- une ligne pour le paiement des frais d'intervention SAFER,
- une ligne pour les acquisitions foncières réalisées en directe par le syndicat,
- deux lignes (fonctionnement et investissement) pour le paiement des annuités d'emprunts,
- une ligne provision qui rassemble le reste du capital qui avait permis au SMPMO d'être moteur depuis 1996 pour faire face rapidement à des opérations pilotes et des opportunités foncières bâties ou non. En 2017 cette ligne a été mobilisée en partie pour financer le projet d'aménagement de la ferme de la Morelle (mission d'architecte)

En 2018 cette ligne sera mobilisée et réalimentée afin de financer les travaux de la ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or acquise en 2016 par le SMMO en lien avec la SAFER. Le projet de réhabilitation tel qu'il a été travaillé et arrêté en 2017, permettra l'aménagement des 600 m2 de bâtiments dans lesquels a minima 2 logements de 80 m2 chacun et 2 ateliers de transformation en lien avec deux exploitants du territoire seront réalisés. Livraison programmée pour le premier trimestre 2019.

Il est important de rappeler que le montant annuel restant n'est pas couvert par le revenu des loyers plafonnés par arrêté préfectoral, en raison de la faiblesse des revenus dégagés par les exploitations.
Chaque annuité se traduit par une charge nouvelle structurelle pour la durée de chaque emprunt qui ne peut pas être couverte par des gains de productivité du syndicat.
La politique d'anticipation menée depuis de nombreuses années et les provisions constituées les années antérieures ont permis jusqu'en 2017 de lisser les appels de fonds.
La charge de la dette d'opérations nouvelles ne pourra qu'augmenter, tant que les premiers emprunts contractés en 2006 pour 20 ans n'arriveront pas à échéance pour dégager de l'autofinancement.

Pour 2018, les annuités d'emprunts des bâtiments propriété du syndicat doivent être à nouveau budgétées :

- **les opérations des années antérieures :**

- le bâtiment du syndicat (ex SAFER ex COCHET) mis à disposition de Florentin Dumas dès janvier 2017
- la maison du gardien du parc de Curis, louée depuis 2016 à Florentin DUMAS,
- la chèvrerie intercommunale (fromagerie et bâtiment d'élevage) à Limonest louée au GAEC de l'Hermitage
- le bâtiment du GAEC du boule d'or et les travaux d'aménagement **qui sont les premiers à avoir bénéficié d'un soutien au titre du PSADER PENAP, contrairement aux acquisitions précédentes.**

- **les opérations concrétisées en 2014:**

- Installation d'un paysan boulanger bio avec l'acquisition de 2 bâtiments dans le cadre de l'installation de 2 nouveaux associés au sein du GAEC Terre d'Eole. Le financement de ces acquisitions a été réalisé sur participation financière du PSADER PENAP complété par la trésorerie existante sans emprunt.

- **les opérations concrétisées en 2016 - 2017:**

- Installation d'un maraicher sur le plateau de Moirand-Charézieux à Collonges au Mont d'Or. L'acquisition des parcelles a été réalisée sur participation financière du PSADER PENAP complétée par la trésorerie existante pour les acquisitions foncières non bâti.
- Installation d'un éleveur bovin sur Limonest dans les bâtiments acquis par le SMPMO en 2006 (ex-cochet) et sur des terrains acquis en 2014

- **les opérations à venir:**

- Travaux d'aménagement des bâtiments agricoles de la Ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or. Le financement de ces travaux sera réalisé avec la trésorerie existante du SMPMO. Ces travaux d'aménagement feront l'objet d'une enveloppe avoisinant les 380 000 euros avec l'appui d'un architecte pour la mission de maitrise d'œuvre.
- Installation d'un éleveur porcin avec futur bâtiment agricole sur le secteur de Pelocet situé sur les communes de St Romain, St Cyr et Couzon où progressivement le SMPMO a mobilisé du foncier.
- Agrandissement du caveau du Bouc et la Treille à Poleymieux au Mont d'Or, propriété du SMPMO afin d'apporter une réponse aux exploitants en termes de stockage lié au

développant de l'activité, à l'augmentation des volumes produits, à la diversité des gammes de vins proposées.

- **les opérations à venir qui sont « prévisibles et seraient à impulser » mais mises en attente en 2018 et pour les années à venir si des financements complémentaires ne sont pas trouvés:**

- création d'un point de vente collectif (au vu du contexte des productions Monts d'Or et environs, à terme il devrait se développer 2 points collectifs, un si possible dans le secteur stratégique de la nationale 6 et un côté Val de Saône)

- opération pilote à intégrer dans le cadre de la gestion de la coupure verte entre Saint Romain et Collonges, inscrite au SCOT 2030. Ce secteur qui est couvert par un Périmètre Espace Naturel et Agricole Protégé est propice au développement d'une activité caprine conformément aux objectifs fixés par les collectivités. La SAFER poursuivra le travail foncier mené sur le secteur en 2017 afin de mobiliser des terrains à vocation agricole qui pourraient permettre à terme de construire un bâtiment maitrisé par la collectivité et de constituer une unité foncière suffisante pour permettre ce type d'installation.

EN CONCLUSION POUR LA POLITIQUE FONCIERE :

Dans le domaine du foncier et des bâtiments, <u>les politiques des membres et partenaires du syndicat, se structurent</u>. Elles demandent encore des évolutions et un temps de réflexion notamment pour les investissements dans les bâtiments d'exploitation et les logements qui nécessitent une participation renforcée des partenaires financiers (Métropole de Lyon, Région, Département) liée aux limites de capacité d'autofinancement du SMPMO. Le SMPMO ne peut plus avoir recours à l'emprunt tant que les premiers emprunts contractés en 2006 pour 20 ans n'arriveront pas à échéance.

Dans l'attente de cette évolution, le SMPMO continue de mener une politique volontariste préparée de longue date par ses provisions et anticipations sur le foncier non bâti car les enveloppes financières pour ce type d'acquisitions restent supportables pour le SMPMO. Le SMPMO reste vigilant afin de conserver une capacité d'intervention et une réactivité certaine. Mais cette capacité s'amenuise d'année en année.

<u>Comme il l'avait déjà été précisé en 2017, les projets d'investissements en cours se poursuivront en 2018 mais aux regards de la réduction de la participation financière mise en œuvre dès 2017 par la Métropole de Lyon, les opérations nouvelles et leur concrétisation devront préalablement être arrêtées et financées par des participations exceptionnelles.</u>
<u>Les opérations nouvelles ne pourront plus se faire sans accroissement des participations financières actuelles.</u>

C'est dans ce contexte qu'en 2018 un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes afin d'obtenir, dans le cadre de sa politique agricole, des aides à l'investissement.

En 2017 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Travaux d'amélioration du bâtiment agricole du SMPMO loué au GAEC Terres d'Eole (Poleymieux), réalisation de dalles de stockage, de sanitaires
- Travaux d'amélioration du bâtiment agricole du SMPMO loué à Florentin Dumas (Limonest), structuration du bâtiment, création d'un atelier, réalisation de réseaux
- Travaux d'amélioration du bâtiment d'habitation du SMPMO (Georges Peytel) au Bouc et la Treille, pose d'un poêle à bois et conduis
- Aménagement d'un petit local technique à Poleymieux (stockage tondeuse)
- Pose de la deuxième tranche des menuiseries de la maison de gardien du parc de Curis

Au titre de 2018, les opérations suivantes sont poursuivies, engagées ou restent à engager :

- Travaux d'amélioration du bâtiment agricole de Limonest
- Aménagement du local technique de Poleymieux (zone de stockage à l'extérieur et création d'une partie atelier)
- Travaux d'amélioration de la maison du SMPMO (Georges Peytel) à Poleymieux. Effacement de cloison et isolation de la pièce de vie
- Réalisation d'un accès et d'une zone de parking au GAEC du champ des saveurs à Collonges

- Réalisation d'une dalle de stockage de foin dans le bâtiment agricole du SMPMO (Terres d'Eole)

2. Le contrôle et l'accueil du public

Monsieur Bourbonnais Vice-Président chargé des finances rappelle que l'accueil du public est un enjeu fort du territoire et qu'il engage l'image du syndicat, c'est pour cela qu'il est nécessaire de maintenir et de déployer des moyens humains et financiers.

Pour la gestion des équipements (sentiers pédestres, sentiers thématiques, ...) le syndicat mixte Plaines Monts d'Or s'appuie sur des conventions passées et des partenariats :

- avec le réseau associatif : Secirely, Roch'Nature, Pie Verte, ASLMO....
- avec le dispositif de Rhône Insertion Environnement (Brigades Vertes)

Monsieur Bourbonnais Vice-Président chargé des finances rappelle que les coûts d'intervention des brigades vertes ont augmentés depuis 2016, passant de 120 euros/jours à 400 euros/jours en 2018. Cette augmentation n'étant pas sans impact sur le budget et la gestion assurée par le SMPMO.

Il faut souligner que le dispositif Brigade Verte déployé depuis 20 ans sur le territoire, a vu son coût journalier augmenter de manière considérable en 2 ans. Cette augmentation est liée à la nécessité juridique pour l'association Rhône Insertion Environnement (RIE) de revoir son modèle économique. L'association doit répondre à des procédures de marchés plus nombreuses afin d'atteindre une part d'autofinancement de 30% dans le cadre de son budget.
Cette augmentation a contraint le SMPMO dès 2017 à réduire le nombre de jours de présence des équipes d'insertion sur le massif. Cette réduction n'a pas été sans impact sur le niveau de gestion du massif.
En 2018, le coût journalier augmentera de nouveau, le SMPMO réduira par conséquent le nombre de jours de présence des brigades vertes. Afin de maintenir un niveau d'intervention acceptable à un coût raisonnable, les élus ont fait le choix de renforcer la régie du SMPMO et d'adapter le parc matériel afin de maintenir un niveau d'intervention minimal.

Un budget de remplacement et de renforcements de certains équipements existants doit être prévu :

-signalétique et équipements divers
Le renouvellement et la remise en état de la signalétique a été en grande partie réalisée en 2017 (sentier géologique, sentier de l'eau...). Beaucoup de panneaux étaient abîmés et devaient être changés. C'était une action prioritaire de 2017 dans le cadre de la mise en place d'un plan pluriannuel de remplacement pour les panneaux thématiques.
Les éléments signalétique et d'interprétation du sentier du ruisseau de Rochecardon seront en partie renouvelés durant l'année 2018 car vieillissants (aménagé en 2004). Le SMPMO travaillera pour cela en lien avec l'association Roch'Nature, partenaires de longue date du SMPMO sur ce secteur. Les éléments signalétiques et d'interprétation du sentier des rapaces seront renouvelés.
Le renouvellement de l'ensemble de la signalétique directionnelle et les panneaux de départ des itinéraires de randonnée a débuté en 2017 et sera finalisé pour le printemps 2018. Ces travaux sont pris en charge par la Métropole de Lyon dans le cadre de la mise en place du PDMIPR.

Le travail de réflexion sur les portes d'entrées Monts d'Or s'est en partie concrétisé en 2017 avec la réalisation et l'inauguration de deux portes traitées sur les communes de Saint Romain et Collonges par le biais de murs peints réalisés sur des points stratégiques du massif.

Le conseil syndical a accepté de reconnaître et de prendre en charge les sites d'accueil de niveaux intercommunaux : Giverdy, Gorge d'Enfer, Mont Thou et le site de la Croix Rampau en 2017 ... il a été proposé de prendre en charge à compter de 2018, la gestion du parking d'accueil de la queue de l'île sur la commune de Quincieux, jugé d'intérêt intercommunal.

Le SMPMO a poursuivi en 2017 la gestion du Parc du Château de Curis propriété de la Métropole de Lyon.

Pour le Parc de CURIS, depuis 2009, le SMPMO a mis en place un réseau d'itinéraires pédestres cohérents qui a été implanté de manière définitive pour son ossature de base. Il devait être complété au fur à mesure de la restauration des petits murs de soutènement du réseau historique de chemins existants en fonction des moyens humains et financiers disponibles.
En 2017 l'équipe brigade verte, spécialisée construction, n'a pas été présente sur site faute de moyens financiers. La restauration progressive du parc et de son patrimoine naturel et historique a donc été mise en suspend en 2017.

Le SMPMO a cependant, au regard de ses obligations, assuré la gestion minimale sur site afin d'assurer un niveau d'entretien et de sécurité acceptable.

Il est important de rappeler que le syndicat a toujours utilisé au maximum la compétence de ses personnels et le travail en régie, pour réduire la charge financière que représentait la gestion de ce parc de plus de 25 ha classé de plus au titre des monuments historiques.

L'intégration de ce parc a pu, jusqu'en 2017, être réalisée sans augmentation significative des participations des membres du syndicat. Mais les gains de productivité des services dans tous les domaines ne sont pas illimités et l'augmentation du coût journalier des brigades vertes n'a pas été sans conséquences sur la réduction des interventions sur ce parc en 2017.

La gestion d'un parc de moins de 30 ha (0.5% du massif) ne doit pas nuire à l'action de fond anticipatrice menée par le syndicat mixte Plaines Monts d'Or pour la gestion courante du massif et la pérennisation des outils de productions agricoles (foncier et bâtis) sur le reste du territoire (6400 ha d'espaces naturels et agricoles).

Une compensation financière avait été demandée par le syndicat en 2016 pour l'entretien du Parc de Curis, mais entrait en contradiction avec le bail emphytéotique conclu entre la Métropole de Lyon (MDL) et le syndicat (le bail indiquant que la gestion du parc était assumée par le syndicat sans aucune compensation financière).

Au regard du contexte financier et d'une gestion courante de plus en plus contrainte pour le SMPMO, le conseil syndical a voté fin 2017, la résiliation du bail emphytéotique pour la gestion du parc du château de Curis au Mont d'Or, propriété de la Métropole de Lyon.

Fin 2017, les services du SMPMO et le maire de Curis au Mont d'Or ont rencontrés les services de la Métropole de Lyon afin de faire un point sur la gestion future de ce par cet de finaliser les modalités de gestion.
Il a été convenu qu'un diagnostic complet du patrimoine arboré du parc, pris en charge par la Métropole, serait réalisé début 2018 et que suite à celui-ci un projet de convention de gestion serait rédigé (prenant en compte la capacité d'intervention du SMPMO en régie) afin de formaliser un accord conventionnel entre la Métropole et le SMPMO pour la gestion future de ce parc.

Sur une grande partie du réseau de sentiers intercommunaux, l'année 2017 a vu se mettre en place le Plan Départemental Métropolitain des Itinéraires de Promenades et de randonnée (PDMIPR) porté par la Métropole de Lyon. Ce projet a engendré un certain nombre de chantiers, d'aménagement ou de réhabilitation des sentiers. Ces travaux ont été en grande partie réalisés par les Brigades vertes avec prise en charge financière de la Métropole de Lyon, maître d'ouvrage. A compter de 2018, le SMPMO aura en charge l'entretien du réseau dit « réseau touristique » du PDMIPR soit environ 210 km, ainsi que des interventions de restaurations ponctuelles de chemins ou de travaux divers, d'entretien des équipements qui doivent être régulièrement réalisées et provisionnées pour un traitement en régie.

Nous rappelons que **depuis 2017 le dispositif brigades vertes évolue car le financement de ses partenaires est revu à la baisse.** Par conséquent le modèle économique de l'association évolue en raison de l'adaptation indispensable des outils d'insertion dans un contexte économique tendu.

Le partenariat avec notre territoire a donc été modifié dès 2017, entrainant une facturation directe et un coût journalier beaucoup plus élevé que celui qui était appliqué jusqu'à aujourd'hui. En 2016 le coût journalier avoisinait les 120 euros, en 2017 il était de 200 euros, **en 2018 il sera de 400 euros.**

Nous rappelions dans le DOB 2017 que ce dispositif d'intervention était indispensable pour le SMPMO et les communes du massif. En effet, il était indiqué que les effectifs 2017 du SMPMO ne seraient pas suffisants pour assurer la gestion courante sur site si le dispositif brigades vertes devait tendre à se réduire sur le massif. Nous rappelions à l'époque qu'il faudrait fin 2017 faire un choix en termes de gestion future du site en étudiant tous les scénaris à savoir :

- poursuite de l'action des brigades vertes mais à des coûts plus raisonnables car les coûts annoncés n'étaient pas acceptables au regard de l'investissement pour répondre aux besoins terrain
- renforcement de la régie du SMPMO à des coûts très certainement inférieurs à l'augmentation du dispositif Brigades vertes avec une efficacité terrain équivalente.

Le SMPMO qui a toujours structurer la gestion du site autour de ce dispositif d'insertion, a dû en 2017 s'adapter en réduisant le nombre de jours de présence (passant de 265 jours en 2016 à 120 jours en 2017),

afin de ne pas augmenter considérablement ce poste de dépenses. La gestion courante sur site a été complexe en 2017 nécessitant dès l'été de recruter un saisonnier pour renforcer les moyens humains sur site. En 2018 **le coût journalier des brigades vertes étant multiplié par deux**, les élus du SMPMO ont fait le choix, après analyse de plusieurs scénaris sur les modalités de fonctionnement à courts et moyens termes de cette gestion terrain, de réduire **le volume de jours à 40**. En effet le conseil syndical a considéré qu'il était plus judicieux, au regard des coûts, de recruter un agent et de diminuer le nombre de jours BV car à terme ce coût était imprévisible et pouvait donc entraîner une fragilité de la gestion sur site et une instabilité des coûts pour le SMPMO. En 2018 le poste de dépense pour le dispositif brigades vertes s'élèvera donc à 16 000 euros.
L'économie sur ce poste de dépense (8000 euros par rapport à 2017) sera inscrite sur le chapitre 012 afin de financer une partie du poste crée en régie.

Le SMPMO a la charge depuis plus de vingt ans, de l'entretien du réseau de 160 km de sentier. Il s'appuie sur le dispositif Brigade Verte pour la gestion des débroussaillages. La mise en place du PDMIPR par la Métropole de Lyon à compter de 2018, augmente le réseau à 210 km. Dans le même temps le coût journalier du dispositif Brigade Verte augmente également. Pour ces raisons, le SMPMO a sollicité la Métropole de Lyon afin d'obtenir une aide financière ou humaine pour la gestion du réseau touristique. Fin 2017, le SMPMO a rencontré les services de la MDL le 11 janvier pour en exposer la problématique. La demande est en cours d'instruction par les services de la MDL.

Tout comme en 2016, le SMPMO a négocié pour que les communes membres bénéficient au regard du volume de jours plus important d'une tarification à 300 euros/jour en 2018.

La prévention et la dissuasion par la mise en place d'interventions de police de l'environnement a été revue en 2015. La mission qui avait été confiée à l'Office National des Forêts a été arrêtée pour des raisons financières et d'efficacité. **Une nouvelle organisation notamment par une formation « GARDE PARTICULIER » en lien avec les polices municipales, l'ONCFS et la gendarmerie a été testée ces dernières années.**
Au printemps 2017 deux agents du SMPMO ont été commissionnés et assermentés leur permettant, si nécessaire, de relever des infractions au regard du code pénal et du code la voirie routière. Un dispositif de tournées terrain réalisé par les agents du SMPMO entre mars et octobre a été déployé en 2017 en lien avec les services de la gendarmerie nationale, la gendarmerie de l'air, l'ONCFS et les policiers municipaux. Cette action vise avant tout à assurer une action de médiation sur site.

En 2017 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Remplacement de la signalétique du sentier géologique à Chasselay Poleymieux et du sentier de l'eau à Collonges au Mont d'Or
- Conception et pose de la signalétique sur le Rouissoir à Poleymieux au Mont d'Or
- Conception et pose de signalétique à la caborne du 21ème siècle à Poleymieux
- Pose de barrières bois pour délimiter les cheminements et la partie privative
- Débroussaillage du réseau de sentier balisé (sur la base du nouveau PDMIPR)
- Réparation et pose de mobilier bois

Au titre de 2018, les opérations suivantes sont poursuivies, engagées ou restent à engager :

- Renouvellement de la signalétique sur les sentiers thématiques du vallon de Rochecardon et des rapaces
- Accompagnement (coordination technique) de la Métropole de Lyon pour la mise en œuvre du PDMIPR

3. La gestion de la propreté

Elle est essentiellement assurée au travers :

- du réseau de corbeilles de propreté entretenu et collecté par la régie du SMPMO. Il y a deux ans, le réseau de corbeilles et la tournée de collecte avaient été optimisés. En 2017 12 bennes ont été mobilisées dans l'aire technique de Giverdy, dans le cadre d'une convention avec la commune de St DIDIER soit environ 100m³ de déchets collectés.
- des conventions avec la Métropole de Lyon pour l'intervention des brigades vertes (décharges sauvages …),
- des interventions régulières en régie.
- La mise en place en 2016 d'une convention avec la Métropole de Lyon pour faire appel au dispositif GRECO afin de déclencher des interventions des services de la Métropole de

Lyon dès que les agents du SMPMO constataient la présence de dépôts sauvages sur propriétés de la Métropole (voiries principalement). Ce dispositif a encore été très efficace en 2017.

En 2017 45 m³ de décharges sauvages ont été traités sur le massif par les brigades vertes et la régie dont environ 90 % étaient constitués de déchets ménagers et de construction et environ 45 m3 de décharges sauvages ont été traités par le service GRECO suite aux demandes du SMPMO dont environ 90% étaient constitués de déchets verts.

Répartition de l'évacuation des dépôts sauvages		
Brigades vertes	Régie	Greco
35 m³	10 m³	45 m³ (estimation)

On observe que le volume de déchets issus de dépôts sauvages ramassés par le SMPMO est constant par rapport à 2016.
En effet, la pose des barrières sur différents "points sensibles" du massif, une surveillance vidéo accrue, des tournées gardes, ainsi qu'un rapprochement avec la gendarmerie peuvent expliquer cette baisse.
De plus, l'arrivée du logiciel Greco, géré par la métropole de Lyon a permis un gain de temps non négligeable au SMPMO, le logiciel est fonctionnel et permet l'évacuation sous 3 jours de chaque dépôt sauvage signalé et se situant à proximité de route métropolitaine. Il est par ailleurs toujours proposé de maintenir une ligne spécifique d'élimination des déchets (déchets verts ou autres) issus des décharges sauvages. Le SMPMO a sollicité 10 fois les services GRECO et les communes ont fait environ une centaine de demandes de traitement de décharges sauvages en 2017.

Nous constatons que le plus gros des volumes de déchets verts sont collectés par le service GRECO, les SMPMO a principalement collecté des déchets ménagers et de construction (bois, brique, caves vidées…).

Pour mémoire le syndicat porte systématiquement plainte, ou met en place une convention amiable permettant d'assurer le remboursement intégral des frais occasionnés lorsque les auteurs des délits sont identifiés.

En 2017 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Gestion des décharges et collecte des corbeilles

Monsieur Notin informe que la pose de barrières pour éviter les dépôts sauvages fonctionne, mais il a remarqué que de nouveaux secteurs de dépôts apparaissent. Madame Dussert Directrice du SMPMO confirme et demande aux communes de faire remonter l'info au service du syndicat. Il sera étudié la pose de barrières supplémentaires.

4. La restauration et la mise en valeur du patrimoine

Monsieur Bourbonnais Vice-Président chargé des finances souligne que les associations de bénévoles ne manquent ni d'idées ni de volonté pour entreprendre des travaux de restauration. Leurs actions sont aujourd'hui remarquables.

La politique du syndicat s'appuie fortement sur les initiatives communales, associatives ou sur les impulsions données par le syndicat pour permettre la restauration et la mise en valeur du patrimoine local.

Il est rappelé chaque année que pour cette action le syndicat est confronté à un problème comptable de gestion d'actifs. Le syndicat intervient le plus souvent sur l'actif d'une commune (chemins, lavoirs, murs en pierres sèches, ….) d'où les difficultés rencontrées, notamment d'éligibilité au FCTVA. Pour remédier à ces difficultés le syndicat intervient en fonction des dossiers sous forme d'assistance technique et par convention (subvention d'investissement à la commune) dans le cadre des opérations à caractère communal.

Des gains de productivité ont été réalisés dès 2016 grâce à la présence d'un agent technique et d'un coordinateur technique formés à l'utilisation de matériels spécifiques (tractopelles, tracteur broyeur…) qui permet la réalisation de travaux en régie plus importants (location de matériels de travaux publics notamment).
La réactivité du syndicat est améliorée, la productivité du service a été poussée à son maximum, mais le plan de charge des agents s'est accru et la réglementation en matière de sécurité (abattage) s'est renforcée.

En 2017 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Terrassement à l'enclos en pierre sèche au chemin du chêne à Curis au Mont d'Or permettant la restauration par les associations de restauration du petit patrimoine bâti et la commune.
- Terrassement, abattages, approvisionnements permettant la restauration de 3 cabornes et de murs sur le secteur de la jardinière à Saint Cyr au Mont d'Or en lien avec les associations de restauration du petit patrimoine bâti.

Au titre de 2018, les opérations suivantes sont poursuivies, engagées ou restent à engager :

- Approvisionnement des chantiers de bénévoles

Le site internet qui avait été finalisé en 2016 offre un site complet avec trois piliers permettant d'avoir une vision globale du projet de territoire et des actions mises en œuvre. Il a été régulièrement alimenté par des articles, rédigés en régie afin de valoriser les actions mises en œuvre.

Le plan de communication du SMPMO, en lien avec la commission communication a également été mis en œuvre permettant de poursuivre un certain nombre d'actions :

- La présence de l'équipe du SMPMO sur les salons primevère et Planète Appro
- La conception d'un nouveau logo
- La participation à la semaine « zéro pesticide » organisée sur Limonest et Lissieu
- La réalisation d'une plaquette sur l'organisation des manifestations sportives
- La réalisation du bilan d'activité 2016 illustré

Monsieur Bourbonnais Vice-Président chargé des finances rappelle qu'il est important de FAIRE, SAVOIR-FAIRE et FAIRE-SAVOIR et qu'il ne faut pas oublier de communiquer.

Pour l'année 2018 aucune nouvelle plaquette en lien avec des sentiers thématiques n'est prévue. Par contre le SMPMO travaille en lien étroit avec la Métropole de Lyon pour la conception et édition, à compter du printemps 2018, d'une carte Plaines Monts d'Or sur les sentiers PDMIPR pédestres.
Le SMPMO assurera également une présence, sur le stand de la Métropole de Lyon, au salon du randonneur en mars 2018, afin de communiquer sur le nouveau réseau de sentiers balisé.

La commune de Quincieux qui a intégré le syndicat en 2017 pourra bénéficier, comme l'ensemble des communes membres, de la réalisation d'une plaquette « regard sur le patrimoine » de la commune. Cette treizième plaquette complétera la collection existante.

Parallèlement le plan de communication continuera à être déployé avec la réalisation :

- D'une charte graphique SMPMO
- La mise en œuvre du nouveau logo sur l'ensemble des véhicules, courriers, vêtements, site internet
- D'une plaquette de présentation du SMPMO et du projet de territoire
- De l'alimentation régulière du site internet et de la mise à jour cartographique avec la modification du réseau de sentiers balisé liée à la mise en œuvre du PDMIPR

5. La découverte des Monts d'Or par les classes ou les groupes

Au vu de la consommation des crédits en 2015 sur cette ligne, l'inscription d'une dépense prévisionnelle en 2016 avait été supprimée car les éléments financiers lors de l'élaboration budgétaire ne permettaient pas de la maintenir.
Depuis 2017 le SMPMO ne finance plus d'actions d'animations dans les établissements scolaires mais à la demande il peut proposer quelques actions de sensibilisation sur le projet de territoire à destination du grand public, de groupe d'étudiants, d'autres collectivités. Ces actions sont réalisées par les agents du SMPMO quand leur plan de charge le permet.

6. La gestion du syndicat et l'animation des actions

Monsieur Bourbonnais Vice-Président chargé des finances invite Monsieur Max Vincent, Président du SMPMO, à prendre la parole sur ce point. Monsieur le Président présente l'équipe actuelle qui se compose d'une directrice (Julie Dussert), d'un technicien (Cédric Janvier), d'une responsable administrative (Emmanuelle Pavia) et de deux agents terrain (Sébastien Perrier agent de maîtrise et Edwin Chabert agent contractuel). Le poste de coordinateur étant vacant depuis le départ de celui-ci en juillet 2017.

Monsieur le Président annonce les changements à venir, indiquant que Julie Dussert quittera prochainement le SMPMO pour rejoindre la Région Auvergne Rhône-Alpes en tant que responsable du service Agriculture et Agroalimentaire. Son départ est prévu le 30 avril 2018. Monsieur le Président annonce que Cédric Janvier prendra les fonctions de directeur. Le recrutement d'un responsable technique pour le remplacer se fera dans les plus brefs délais afin d'assurer la continuité du service et permettre un tuilage avec la directrice avant son départ.

La gestion du syndicat était structurée en 2017 autour d'une équipe de 5 agents.

L'année fût compliquée en termes de gestion du personnel puisque 70 % de l'effectif a été renouvelé. Des périodes d'absences assez longues (temps des recrutements) ont engendrées une charge de travail très importante pour les agents qui sont restés en poste.

L'équipe en 2018 sera composée d'un agent de plus:

- un pilotage stratégique et technique qui est assuré par un ingénieur (directrice) à temps plein.
- un technicien à temps partiel 80 % depuis 2017, qui assure les missions de responsable technique et le rôle de véritable adjoint de direction,
- un adjoint administratif de 1ère classe, à temps partiel 80%, qui a quitté le SMPMO en octobre pour muter dans une autre collectivité. Cet agent a été remplacé à l'automne 2017. Il assure les fonctions de responsable administratif et comptable.
- un coordinateur technique à temps plein. Cet agent permet au syndicat d'assurer des charges de gestion croissante depuis plusieurs années. Il est en charge de la coordination de l'ensemble des chantiers (régie- brigades vertes- bénévoles), des missions liées à la gestion de la biodiversité et de l'accueil du public, du SIG et des missions d'assistant prévention. Il était clairement apparu il y a quelques années, que **la fonction coordination terrain était sensible et stratégique.** En juillet 2017 cet agent quittait le SMPMO, prenant une disponibilité, pour aller travailler dans le secteur privé. ***Le SMPMO a fait le choix, au regard du retard pris sur le terrain lié à la réduction du nombre de jours des Brigades vertes, de ne pas remplacer le coordinateur fin 2017 et de recruter à budget constant un saisonnier afin de pallier aux besoins. C'est le technicien qui a donc assuré durant 6 mois une partie des missions du coordinateur en plus des siennes. Mais au regard de la charge de travail et cette situation n'étant pas viable, le coordinateur sera remplacé début 2018,*** le poste étant toujours ouvert dans le tableau des effectifs et sa mission étant indispensable.
- un agent technique à hauteur de 100% qui assure des missions d'entretien de sentiers, de collecte des poubelles, d'approvisionnement de chantiers, d'intervention d'entretien du portefeuille foncier du SMMO.
- En 2018, un second agent technique à hauteur de 100 % sera recruté afin de venir renforcer les missions de terrain. Ce recrutement se justifie par la réduction du nombre de jours de présence des brigades vertes (40 jours en 2018 contre 120 jours en 2017).

Afin d'améliorer l'efficacité des interventions le syndicat a investi depuis 2016 dans du nouveau matériel (motofaucheuse, tondeuse autoportée, tracteur et chargeur frontal…) permettant à la régie une capacité d'intervention plus importante permettant ainsi de gagner en efficacité pour pallier à la réduction des moyens humains sur le terrain.

Un nouveau pick up (4X4), a été acheté en 2017 afin de prévoir le remplacement de l'ancien qui montrait des signes de faiblesses. Ce type de véhicule est indispensable pour optimiser et permettre le travail en régie. Il permet aux agents du SMPMO de tracter du matériel pour l'entretien des points d'accueil du public et des sentiers, de transporter des matériaux et du matériel pour la réalisation des chantiers et surtout d'accéder à des sites difficiles d'accès pour des véhicules 2x4 roues.

La gestion du SMPMO telle qu'elle sera structurée en 2018 est vitale :

- pour assurer la gestion des actions courantes du SMPMO
- en terme de gouvernance pour être au plus près des acteurs locaux
- pour maîtriser les coûts à des niveaux défiants toute concurrence et d'efficacité
- pour maintenir la dynamique impulsée sur le terrain.
- Pour pallier à la réduction du nombre de jours de présence du dispositif brigades vertes dans les années à venir.

Le SMPMO a évolué en permanence depuis sa création en s'adaptant aux besoins du territoire. Ces besoins nécessitent une forte polyvalence des personnels, une capacité à s'adapter et à évoluer, un sens très fort de la complémentarité.

Un budget déplacement, formations, des frais d'assurances, des frais d'affranchissements et de téléphonie, de services extérieurs est toujours à prévoir. Une ligne pour les frais d'avocats dans le cadre des poursuites et demandes de dommages et intérêts pour incivilités sont maintenues.

Le syndicat reste une petite structure d'animation, de coordination et de gestion des équipements intercommunaux, qui utilise au maximum ses moyens en personnel, et ne peut donc s'impliquer fortement que dans un nombre limité de projets.
Le syndicat s'appuie au maximum sur le principe de subsidiarité et le réseau d'acteurs bénévoles, de partenaires et de prestataires pour remplir les objectifs fixés par la charte des Monts d'Or.

Le syndicat continue de veiller à **rester le gardien de l'esprit du projet nature** tel qu'il a été et voulu et transcrit dans sa charte d'objectifs (notamment en termes d'activités compatibles avec le territoire, de soutien des initiatives locales, de partenariat avec le réseau et d'anticipation sur la pérennité de l'agriculture).

La concrétisation du projet se formalise grâce à la mise en place d'un Système d'Information Géographique qui représente une charge importante de travail. Véritable outil prospectif et de gestion courante, il est aujourd'hui indispensable pour gérer et anticiper les évolutions du territoire.

La pérennité des activités agricoles reste pour les années à venir un des axes majeurs des actions du syndicat. Pour maintenir cette politique volontariste il est indispensable qu'une **participation active des partenaires du syndicat continue à être impulsée** (Département du Rhône, Métropole de Lyon, Chambre d'agriculture, SAFER, agriculteurs, associations, Région, Etat, Europe…).

Dans le contexte des recompositions territoriales récentes, des outils et des politiques agricoles déployés depuis une dizaine d'année (PENAP, Politique d'intervention foncière du SMPMO et révision du PLU-h), le SMPMO a souhaité qu'en 2018 une étude en lien avec l'Agence d'Urbanisme, se réalise. Ce diagnostic et cette étude permettront de reconsidérer le cadre d'intervention du syndicat à travers l'actualisation du plan de gestion et la redéfinition des secteurs d'interventions prioritaires. Cette actualisation permettra l'élaboration d'un programme d'action, lequel devra s'inscrire ***dans un contexte d'optimisation des moyens disponibles***.

En découlera très certainement une révision de la charte d'objectifs qui portera également ***la question de la vision de l'avenir du territoire*** par les élus, les habitants, les acteurs économiques et les experts thématiques. Une dimension prospective qui apparait indispensable aujourd'hui.
Ce travail qui se déroulera sur l'année 2018 sera constitué par deux séquences de travail :

- L'élaboration d'un diagnostic prospectif pour ouvrir de nouveaux horizons : identifier les forces et les faiblesses actuelles du territoire et définir une vision commune pour l'avenir.
- L'élaboration de la stratégie et du plan d'actions « Plaines Monts d'Or 2030 ».

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité :

- Approuve la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018,
- Autorise le maintien des participations au niveau de 2017 pour les communes, le conseil départemental et la Métropole de Lyon.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-05

FIXATION PREVISIONNELLE DES PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2018

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES

Il est proposé au conseil syndical de fixer à titre prévisionnel les participations financières 2018.
Ces participations prévisionnelles doivent permettre aux membres du syndicat de préparer leur budget, elles pourront être affinées lors de la préparation du BP 2017
Elles seront maintenues au niveau des participations 2017 conformément au débat d'orientation budgétaire.
La clé de répartition communale a été actualisée avec la mise à jour du potentiel financier.

Monsieur David maire de Quincieux, précise qu'après s'être entretenu avec Julie Dussert et Monsieur le Président pour avoir des informations sur la révision de la participation de la commune de Quincieux, il approuve la participation proposée pour 2018. Monsieur David informe que son conseil municipal l'approuve également.

Madame Oberger demande des précisions sur le mode de calcul de la clé de répartition communale
Monsieur le Président informe que le calcul est basé sur le potentiel financier des communes.

Monsieur le Président informe que les services de la Métropole de Lyon ont demandés une baisse du budget de 3%. Monsieur le Président précise que cette demande n'est pas judicieuse et qu'il est nécessaire de maintenir les participations afin de poursuive les actions. Ce point a d'ailleurs été évoqué par Monsieur le Président avec les élus de la Métropole de Lyon qui sont informés de la décision du Conseil syndical.

Monsieur le Président informe que les maires des communes membres seront invités à 20h00 à la prochaine réunion du conseil syndical qui se déroulera le 21 mars 2018 ;

	Participations 2017	Prévisions 2018
Albigny	6 893	6 529
Chasselay	5 487	5 197
Collonges	13 948	13 211
Couzon	6 877	6 514
Curis	2 819	2 670
Limonest	16 408	15 540
Lissieu	11 477	10 871
Poleymieux	3 219	3 049
Quincieux	3006	9 097
St Cyr	17 564	16 635
St Didier	20 339	19 264
St Germain	7 212	6 831
St Romain	3 018	2 858
TOTAL	**118265**	118 265
Département	**23 052**	**23 052**
METROPOLE de Lyon	**417 709**	**417 709**
TOTAL PARTICIPATIONS	559 026	**558 776**

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les participations financières prévisionnelles.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-06

CONVENTION PARTENARIALE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE FONCIERE SAFER- SMPMO

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES

Une convention a été signée entre la SAFER et le syndicat mixte Plaines Monts d'Or en 2015, elle est arrivée à échéance le 31/12/2017. Elle avait été construite sur la base des expériences vécues en matière de demande de révision de prix ou de préemption du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or, tout en tenant compte du contexte réglementaire et des coûts d'intervention de la SAFER.
La SAFER est un outil indispensable pour une politique d'aménagement du territoire durable, elle n'a pas de but lucratif, son financement est directement lié à ses interventions et aux clauses particulières de partenariat qu'elle peut conclure avec différents partenaires institutionnels (Région, département, Métropole de Lyon ...).
La politique de veille foncière mise en œuvre ses dernières années en lien avec la SAFER dans le cadre de ce partenariat à donner d'excellents résultats en termes de lutte contre la spéculation foncière sur les espaces naturels et agricoles, permettant également au SMPMO de constituer progressivement un portefeuille foncier qui a largement contribué aux installations agricoles ces dernières années sur le massif (éleveur bovin à Limonest, maraicher à Collonges au Mont d'Or.)
Afin de poursuivre une veille foncière renforcée sur le massif il est proposé de signer une nouvelle convention triennale pour la période 2018-2020.

Julie Dussert précise que 150 DIA ont été traitées par le SMPMO en 2017 et que celles-ci concernent les ventes de terrains en zones A et N.
Monsieur David demande si les DIA sur la commune de Quincieux seront systématiquement traitées par le SMPMO.
Julie Dussert confirme qu'elles seront étudiées, dans la mesure où ces DIA concernent les zones A et N de la commune.
Monsieur le Président rappelle combien l'outil de préemption SAFER est. nécessaire pour mener la politique foncière mise en œuvre par le SMPMO.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Président à la signer.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-07

ACQUISITIONS FONCIERES SUR LA COMMUNE DE SAINT ROMAIN AU MONT D'OR PARCELLES AB 59-229-299-552-641-657-658-659

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

Dans le cadre de l'étude foncière, réalisée à l'automne 2017 par la SAFER, afin de constituer un portefeuille foncier suffisant pour installer une nouvelle activité agricole sur le secteur de Pelocet (communes de St Cyr, St Romain et Couzon), la SAFER a obtenu l'accord d'un compte de propriétés vendeur.

L'indivision Curtelin propose la vente de 11 parcelles, cadastrées AB 59-229-299-552-641-657-658-659-664-665-641, pour une surface totale de 1 hectare 57 ares 79 ca, à Saint romain au Mont d'Or.

Au regard des enjeux agricoles et du projet de réintroduction d'une activité agricole sur le secteur de Pelocet à Saint Romain au Mont d'Or, il a été proposé à l'indivision, par la SAFER, les évaluations suivantes :

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
AB59	59	53 a 27 ca	Bois-Taillis	0.3	1598
AB229	229	1 a 71 ca	Bois-Taillis	0.3	52
AB299	299	7 a 12 ca	Bois-Taillis	0.3	215
AB552	552	5 a 67 ca	Bois-Taillis	0.3	170
AB641	641	23 a 67 ca	Lande	0.5	1185
AB657	657	15 a 55 ca	Bois-Taillis	0.3	470
AB658	658	28 a 25 ca	Bois-Taillis	0.3	850
AB659	659	1 a 09 ca	Bois-Taillis	0.3	35
AB664	664	7 a 26 ca	Bois-Taillis	0.3	220
AB665	665	14 a 20 ca	Bois-Taillis	0.3	430

Le montant de la vente s'élève à 5225 € hors frais de notaire.
Les frais SAFER s'élèveront au regard des tarifs définis dans la convention SAFER-SMPMO à 650 euros HT.

Madame Oberger et Monsieur Notin demandent combien d'hectares sont nécessaires pour mettre en œuvre le projet agricole et combien sont maîtrisés par le SMPMO ? Un agriculteur s'est -il positionné sur le projet ? Julie Dussert informe qu'un comité de pilotage composé d'élus, s'est réuni récemment pour faire le point sur l'avancée du projet.

Lors de cette réunion, l'ADDEAR (qui accompagne le SMPMO sur ce projet) a présenté l'étude de faisabilité technico économique qui lui a été confiée. 13 hectares seraient nécessaires pour une conduite d'exploitation orientée BIO, respectueuse du site. La SAFER a été quant à elle missionnée pour réaliser une étude de dureté foncière sur le secteur.

Madame Julie DUSSERT précise sur ce point que, 8.5 hectares sont maîtrisés aujourd'hui dont la moitié en sous-bois/taillis et l'autre en prairie, tout à fait adapté au projet. La SAFER poursuit son travail de négociations. Le délai pour maîtriser du foncier sont longs rendant les échéances de réalisations difficiles à estimer. Un porteur de projet qui avait été identifié initialement s'est installé sur un autre secteur car il ne pouvait attendre pour s'installer. Dix-huit mois environ seront nécessaires pour avancer sur le projet, le temps de trouver des porteurs de projets en lien avec l'ADDEAR et d'autres partenaires.

Monsieur DELABI précise que sur l'une des parcelles acquises, se trouve un patrimoine bâti et naturel riche (caborne et grotte de la Luée).

Julie Dussert précise que pour la première fois, le SMPMO va se laisser le temps d'identifier un porteur de projet avant son installation. Chose qui ne c'était pas faite jusqu'à ce jour puisque les porteurs de projets étaient souvent à l'initiative des installations sur le massif.

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles et autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à ces acquisitions.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-08

ACQUISITIONS FONCIERES SUR LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR PARCELLE AI 281

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

Monsieur COLLIET a proposé au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or la vente de sa parcelle cadastrées AI 281 pour une surface totale de 33a 30 cm², située au lieudit « Fromentaux » à Saint Germain au Mont d'Or.

Au regard des enjeux agricoles, sur ce secteur, et à l'exploitation de la parcelle par un agriculteur du massif qui souhaite que la collectivité se porte acquéreur, il a été proposé au propriétaire, par la SAFER, l'évaluation suivante :

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
AI281	281	3330	Pré	0.60	2000

Le montant de la vente s'élève à 2000 € hors frais de notaire.
Les frais SAFER s'élèveront au regard des tarifs définis dans la convention SAFER-SMPMO à 650 euros HT.

Julie Dussert précise que sur cette parcelle le fermier est Ludovic Bauduel du GAEC Terres d'Eole et qu'il n'a pas souhaité se porter acquéreur, préférant l'acquisition par le SMPMO au regard de l'unité foncière déjà maitrisée par la collectivité sur le secteur (parcelles exploitées également par le GAEC Terres d'Eole).

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle et autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à cette acquisition.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-09

AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC LE CDG 69 POUR L'ANNEE 2017

RAPPORTEUR : MICHEL BALAIS VICE-PRESIDENT CHARGE DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE LA REVISION DES STATUTS

Lors de sa séance du 19 juin 2017, le Conseil d'administration du CDG69 a délibéré sur une nouvelle tarification des services assistance juridique, prévention et médecine professionnelle.
Les nouveaux montants de participations ont été calculés par application des résultats du recensement entré en vigueur au 1er janvier 2017. Le coût de la mission d'assistance juridique est par conséquent porté à 4660 € pour l'année 2018 (4610 € en 2017).

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve l'avenant à la convention de l'assistance juridique du CDG69 pour l'année 2018 et autorise le Président à signer.

Délibération du Conseil Municipal n° 2018-02-10

AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE INTERVENTION SUR DOSSIER CNRACL – CDG69

RAPPORTEUR : MICHEL BALAIS VICE-PRESIDENT CHARGE DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE LA REVISION DES STATUTS

Le SMPMO avait signé en 2014, avec le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon, une convention quadriennale pour le contrôle ou la réalisation et le suivi des dossiers des agents affiliés à la CNRACL.
Cette convention est arrivée à son terme le 1 er janvier 2018.

Dans l'attente d'une nouvelle convention de partenariat du cdg69 avec la Caisse des dépôts avec effet au 1er janvier 2019, il est proposé aux collectivités pour l'année 2018, un avenant à la convention en cours avec reconduction à l'identique des termes de cette dernière.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'avenant 2018 n°1 à la convention 2014-2017 et autorise le président à le signer.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-11

CONVENTIONS CABORNES GRAS ET LEMEHAUTE – PARCELLES AI132- AI133 A SAINT DIDIER AU MONT D'OR

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

Monsieur Bourbonnais Vice-Président chargé des finances souligne le travail remarquable des associations sur le secteur du Mont Laroche, site présentant un point de vu unique sur Lyon, Saint Cyr au Mont d'Or, et une mise en valeur exceptionnelle.

Le SMPMO a signé plusieurs conventions de partenariat avec les associations locales de restauration du petit patrimoine rural (cabornes et petit patrimoine de Saint Cyr, Sauvegarde des Lavoirs des Monts d'Or, Pie Verte…)
Après avoir restauré de nombreux sites devenus aujourd'hui emblématiques (enclos de la rosette, chemin du chêne…), les bénévoles des associations interviennent pour la restauration de plusieurs cabornes et murs situés sur Saint Didier au Mont d'Or, sur les parcelles AI 132 et AI 133. Les associations en lien avec le SMPMO et la commune ont négocié des accords pour leurs restaurations.
Le SMPMO a été sollicité afin de mettre en place des conventions avec les propriétaires concernés comme cela est fait à chaque opportunité de restauration menée en partenariat étroit entre le réseau associatif et le SMPMO.
Il est proposé au conseil syndical d'approuver les conventions présentées et d'autoriser le Président du SMPMO à les signer.

Monsieur Coquet précise qu'une quinzaine de bénévoles se réunissent chaque semaine pour restaurer le petit patrimoine bâti. Il indique que les travaux de restauration concernent principalement (90%) des murs en pierre sèche qui bordent les parcelles. Sur ce secteur ces murs délimitent le parcours du PDMIPR.

Le Président tient à rappeler combien le travail des bénévoles est précieux.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise le Président du SMPMO à la signer.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-12

CONVENTION POUR LA GESTION DU SITE DE LA QUEUE DE L'ILE A QUINCIEUX

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

La commune de Quincieux a intégré le SMPMO en 2017. Dans le cadre de sa compétence de gestion des points d'accueil du public, le SMPMO, après avoir identifié les sites présentant des enjeux en termes d'accueil du public, propose d'intégrer le site de la queue de l'île dans ses sites intercommunaux.

Ce site, de 7060 m2, propriété de la COMMUNE est aujourd'hui un lieu apprécié des usagers et très fréquenté.

Il représente un enjeu intercommunal comme aire d'accueil pour la découverte du territoire :
+ site aménagé et entretenu par le SMPMO,
+ point emblématique des espaces naturels et alluvial du territoire.
+ site de pêche fréquenté.

Il est donc proposé au conseil syndical de prendre en charge la gestion du site de la queue de l'île à Quincieux, au titre de son caractère intercommunal dans le cadre d'une convention de gestion.

Cette convention a pour objet de définir :

+ les rôles et engagements réciproques de la COMMUNE et du SMPMO pour l'entretien et la mise en valeur du site de la queue de l'île,

+ les modalités de financement de cette gestion dans le cadre de la politique mise en œuvre par le SMPMO.

Le Président propose de programmer une inauguration lorsque le site sera aménagé et opérationnel.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve la convention présentée et autorise le Président du SMPMO à la signer.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-12

CONVENTION POUR LA REPARTITION DES ROLES COMMUNES/SMPMO POUR LA GESTION DES ITINERAIRES DE RANDONNEE INSCRITS AU PDMIPR

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

Monsieur le Président rappelle que les sentiers sont ouverts à tous, promeneurs, vététistes, cavaliers et la polémique lancée par certains fin 2017, n'avait aucun. Certains sentiers sensibles ont été identifiés lors de la mise en place du PDMIPR et seront gérés au regard de leur capacité d'accueil. Il précise également que le pouvoir de police relève de la responsabilité de chaque maire et que les communes sont libres de règlementer l'usage de leurs sentiers sans que le SMPMO ne soit à l'origine de ce type de décision.

La mise en œuvre en 2017 du Plan Départemental et Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDMIPR) sur le territoire Plaines Monts d'Or, piloté par la Métropole de Lyon, actualise et se substitue au réseau intercommunal géré depuis 20 ans par le SMPMO.
Une convention tripartite (Métropole de Lyon/Communes/SMPMO) **pour la répartition des missions partenariales concernant l'aménagement et l'entretien des itinéraires de randonnée inscrits au PDMIPR** a été approuvée par le conseil syndical le 14 mars 2017.
Cette convention précise la répartition des missions entre la Métropole de Lyon et les communes et/ou la structure intercommunale. Pour autant, elle ne précise pas la répartition des missions de gestion entre les communes et le SMPMO.

Il est donc proposé de passer une convention **de répartition des rôles entre la commune et le SMPMO pour la gestion des itinéraires de randonnée inscrits au PDMIPR.**

Cette convention a pour objectif de :
+ rappeler les différentes portions inscrites au PDMIPR
+définir les rôles et engagements réciproques de la commune et du SMPMO
+préciser les fréquences d'entretien

Cette convention sera assortie d'une carte mentionnant les portions gérées par la commune et celles gérées par le SMPMO.

Julie Dussert précise que le PDMIPR comporte deux types de réseau, le réseau touristique avec balisage, signalétique et valorisation et le réseau dit « réserve », sans valorisation et sans obligation d'ouverture au public. C'est le réseau touristique qui sera géré par le SMPMO. Cette convention vient préciser ces modalités de gestion. Cédric Janvier précise qu'une carte sera établie avec chaque commune pour distinguer le réseau entretenu par le SMPMO (le réseau touristique) et le réseau entretenu par les communes (réseau réserve et réseau avec particularité communale). Pour cela le SMPMO prendra contact avec chaque référent communal.

Julie Dussert informe qu'Hélène Médard de la Métropole de Lyon est venue déposée les maquettes des cartes et panneaux de départ (affichés dans la salle du conseil pour l'occasion) et que celles-ci seront envoyées dès le 2 février par wetransfer à l'ensembles référents communaux pour relecture attentive et validation.

Julie Dussert informe que le SMPMO sera sur le stand de la Métropole de Lyon lors du salon du randonneur organisé le 23/24/25 mars à la cité internationale de Lyon.

Monsieur Verkin demande quelle sera la procédure lorsqu'une commune souhaitera modifier ou créer un nouveau chemin sur le réseau PDMIPR.

Cédric Janvier propose de contacter Hélène Médard pour avoir des précisions, mais que nécessairement toute modification devra faire l'objet d'une délibération pour inscrire les modifications au PDMIPR.
Si modifications du réseau dans les années à venir, celles-ci seront intégrées sur les cartes lors de la réimpression de celles-ci.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise le président du SMPMO à la signer.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-13

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LA FETE DE L'AGRICULTURE PLAINES MONTS D'OR 2018

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

Dans le cadre d'appels à projets, la Région soutient des manifestations d'envergure locale, régionale ou supra régionale, qui concernent les secteurs agricoles. L'objectif principal est de promouvoir les produits, filières et savoir-faire régionaux à tous les échelons.
L'aide régionale est une aide forfaitaire d'un montant minimum de 500 € pour les manifestations d'envergure locale.

Madame Maupas précise que la « fête de l'agriculture des Monts d'Or » aura lieu le 6 octobre 2018 et que la réunion de lancement du projet se déroulera au lycée agricole de Sandar (Limonest) le 7 février prochain. Il est à noter que le nom de cet événement n'est pas encore fixé.

En fin de séance, Monsieur Patin remet à Julie Dussert, des copies de documents de comices agricoles qui se sont déroulés sur Quincieux dans les années 30. Ceux-ci sont une base précieuse pour construire la communication autour de cet événement.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et autorise le Président du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or :

- **à déposer** un dossier de demande de subvention auprès de la Région auvergne Rhône Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture, pour l'Aides aux manifestations agricoles. Le SMPMO prévoit l'organisation d'une fête de l'agriculture en 2018 sur le territoire Plaines Monts d'Or ayant pour objet, la promotion des produits locaux, la valorisation du métier d'agriculteur et l'organisation d'un concours.

- **à signer** tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette participation.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-14

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LA FETE DE L'AGRICULTURE PLAINES MONTS D'OR 2018

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

Lors du conseil syndical du 11 octobre 2017 un projet de convention de partenariat « Géosite » dans le cadre du programme Geopark Beaujolais – Sentier géologique était approuvé.

Avec la volonté de communiquer et de rendre visible le projet sur le territoire, cette convention proposée par le Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB), définit les modalités de mise en œuvre et de gestion d'une signalétique spécifique.

Cette convention définit trois choses :

- La reconnaissance officielle d'un site comme géosite du Geopark Beaujolais
- L'identification de la structure gestionnaire du géosite (qui devient l'interlocuteur principal)
- Les modalités de gestion du mobilier mis à disposition du gestionnaire de géosite

Suite aux différents échanges que le SMPMO a eu avec le SMB et la mairie de Chasselay, il est proposé un avenant à la convention qui précise certains termes à la demande du SMPMO concernant les contenus en langues française et anglaise et les modalités de remplacement du matériel pour le gestionnaire.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'avenant à la convention Géosite-sentier géologique monts d'or présenté et autorise le président du SMPMO à le signer.

Questions Diverses :

1. Présentation de la méthodologie de travail et des objectifs du diagnostic territorial et de l'étude prospective qui seront réalisés par l'agence d'urbanisme durant l'année 2018.

En début de séance, Claire BOISSET et Thomas RIBIER de l'agence d'urbanisme ont présenté un diaporama avec la méthodologie de travail et les objectifs du diagnostic du territoire et l'étude prospective qui seront réalisés sur le territoire durant l'année 2018.
Un questionnaire est remis à l'ensemble des élus et agents du SMPMO, celui-ci sera transmis à l'ensemble des élus et partenaires et sera à remplir et à retourner dans un délai d'un mois au SMPMO. Ce questionnaire sera la base des premières réflexions de l'atelier prospectif.
Cet atelier prospectif ouvert aux élus et partenaires se déroulera le 15 mars 2018 à 9h00 dans la salle du conseil municipal de Limonest.

Julie Dussert précise qu'un comité de pilotage constitué d'élus s'est déjà réuni en novembre 2017 pour valider la méthodologie et le rétroplanning.

Monsieur Notin demande pourquoi il n'y a pas d'agriculteurs au comité de pilotage
Julie Dussert répond qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêt et que les agriculteurs du territoire Plaines Mont d'Or seront conviés et associés à la démarche à travers la participation aux ateliers prospectifs.

Madame Oberger demande si la plaine de Chasselay est prise en compte dans le périmètre du diagnostic et propose d'inviter Monsieur Gilbert Bouricand, Président du comité agricole cantonale à rejoindre le comité de pilotage.

Monsieur le Président confirme que tout le périmètre du syndicat est concerné, et mentionne que le comité de pilotage doit être constitué d'élus du SMPMO, mais que Monsieur Bouricand sera convié et est le bienvenu aux ateliers prospectifs.

2. Sites potentiels pour accueil des Scouts sur le massif

Les questions s'enchaînent, doit-on accepter en ciblant des sites potentiels d'accueil ? refuser ?
Autorise-on le bivouac ou le camping ?

Monsieur Perrot apporte une précision sur la différence entre le camping sauvage qui n'est pas autorisé et le bivouac qui n'est lui pas interdit !

Madame Debard Collier de saint Cyr demande si l'on parle des scouts ou des demandes générales d'organisation de bivouac ?

Monsieur le Président répond qu'il faut aborder la question de manière générale.

Après discussions, il est proposé de définir des sites d'accueil potentiels et de définir des règles d'usages sans quoi les collectivités seront vites dépassées.

En fin de séance, Françoise Maupas invite l'assembler à participer à la fête des Monts d'or organisée durant trois semaines sur Collonges au Mont d'Or. Le vernissage aura lieu le samedi 24 février 2018 et l'évènement prendra fin le 17 mars.
Expositions, conférences, marche découverte, dégustation de produits locaux, un événement qui mettra en lumière les acteurs, les actions et les richesses du territoire.
Une invitation sera prochainement adressée à l'ensemble des élus et maires du SMPMO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le Président du Syndicat des Monts d'Or
Max VINCENT

SYNDICAT MIXTE PLAINES MONTS D'OR

Suivent les signatures :